

LE SISAD



Services de Soins Infirmiers à Domicile

Pour tout renseignement
complémentaire

Contactez le

 **04.73.40.01.62**

Le SISAD

un service alliant compétence et
proximité pour aider les personnes
âgées et handicapées à leur domicile.

Le SISAD

- ◆ Pour favoriser votre maintien
à domicile
- ◆ Pour éviter l'hospitalisation
- ◆ Pour retarder l'entrée en
institution
- ◆ Pour aider à la sortie
hospitalière

La structure adaptée
pour compenser la
perte d'autonomie
à domicile.

**Syndicat intercommunal de
Soins A Domicile
Chamalières-Royat**

 17, Avenue de Royat
63400 Chamalières
 04.73.40.01.62

A votre service

Qu'est ce que le S.I.S.A.D ?

« Le S.I.S.A.D. est une structure publique gérée par le syndicat intercommunal Chamalières - Royat

Sur prescription médicale, en collaboration avec les différents intervenants à domicile du secteur.

Le S.I.S.A.D. assure avec son équipe d'aides-soignantes, placée sous la responsabilité d'un infirmier coordinateur, les soins d'hygiène générale.

Zone d'intervention du SISAD

2 communes : Chamalières et Royat



Qui peut bénéficier du SISAD ?

Les personnes âgées de plus de 60 ans
Et les personnes handicapées de moins de 60 ans résidant sur Chamalières ou Royat

Quand intervient-il ?

Une évaluation de l'état de santé du patient est effectuée à domicile par l'infirmier coordinateur.

Le nombre d'intervention est fixé en fonction de la dépendance et des besoins.

Les soins sont assurés tous les jours (Dimanches et jours fériés inclus) :

De 7h30 à 12h30

De 16h30 à 19h30

Le Financement

La Caisse d'Assurance Maladie verse directement au **SISAD** un forfait journalier, il n'y a donc pas d'avance de frais.

Le **SISAD** assure directement auprès de votre infirmier libéral, le paiement de ses actes.

A qui s'adresser pour bénéficier du SISAD ?

Au médecin traitant
OU

Directement au **SISAD**:
Tél. : 04.73.40.01.62